

04 nov 2011 -11:22

Appartient à [Conseil des ministres du 4 novembre 2011](#)

Prêts d'Etat à Etat

Première partie du programme 2011 des prêts d'Etat à Etat

Première partie du programme 2011 des prêts d'Etat à Etat

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi des nouveaux prêts d'Etat qui ont reçu un avis favorable au sein du Comité Finexpo. Il s'agit des prêts suivants :

- un nouveau prêt d'Etat d'un montant de 7.066.800 euros au profit du Cameroun pour le financement des travaux de dragage dans le port de Douala ;
- un nouveau prêt d'Etat d'un montant de 9.512.000 euros au profit du Kenya pour le financement d'un projet d'électrification rurale dans la région de Sondu-Rangwe-Kissii ;
- un nouveau prêt d'Etat d'un montant de 5.275.000 euros au profit du Vietnam au titre de contribution au financement concessionnel de l'installation d'un petit satellite ayant pour objet de collecter les données aux fins de l'optimisation du contrôle, de la gestion et de la politique environnementale relative aux richesses naturelles de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture et de l'exploitation minière ;
- un nouveau prêt d'Etat délié d'un montant de 7.765.000 euros au profit de la Zambie pour le développement ICT dans l'enseignement secondaire et la formation des professeurs.

Le Conseil des ministres a également confirmé l'avis négatif sur la demande d'un prêt d'Etat délié au profit du Mozambique et ayant pour objet le financement de l'alimentation électrique dans la région centrale.

Enfin, le Conseil des ministres a pris note du programme des prêts d'Etat des années précédentes et des conditions liées au programme des prêts d'Etat pour l'année 2011.

Le système des prêts d'Etat a été institué en 1964 et autorise le ministre des Finances et le ministre compétent pour le Commerce extérieur à octroyer conjointement une assistance financière à des pays en voie de développement afin de leur permettre d'acquérir, à des conditions très favorables, des biens d'équipement et des services qui sont indispensables pour leur développement économique et social. Pour la plupart des pays en voie de développement, la coopération financière est liée à la livraison de biens et services belges. Pour les pays les moins avancés, l'aide est déliée depuis le 1er janvier 2002.

En raison de leur élément don très élevé, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération internationale belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier
ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce
extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>